



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

HIVER A FRASNE , photo Régis Bonvalot

N°26- DECEMBRE 2017

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfirasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11– 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92–06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98



BONNE FIN D'ANNEE

La fin de l'année est l'occasion de souhaiter à toutes et tous de vivre des moments chaleureux entourés de ses proches, en restant attentifs à celles et ceux de notre village qui seraient plus isolés.

C'est aussi l'occasion de prendre de bonnes résolutions pour l'année à venir. Avec l'équipe municipale, nous veillerons à favoriser toutes les occasions de créer ou renforcer les liens entre les habitants de notre commune. Vous verrez dans ce bulletin que les occasions ne manquent pas à Frasné les Meulières, grâce aux associations, aux bénévoles des commissions.

Nous ne voulons pas devenir un village dortoir, mais rester un village vivant, desservi par des services publics de qualité, auxquels chacun a droit, y compris en zone rurale.

Votre participation à la vie de la commune contribue au bien-être de tous.

Laurence Bernier, maire



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune de Frasné-les-Meulières jusqu'au **samedi 30 décembre 2017 inclus**.

Il suffit pour cela de se présenter lors d'une permanence, (le mercredi de 18h à 19h et le vendredi de 14h à 16h30) muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Les jeunes de 18 ans, ayant effectué leur recensement, sont inscrits d'office.

Permanence spéciale le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h00.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 10 novembre 2017

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOCHEYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Valérie MISIR, Daniel PRADEL et Manon VEQUAUD.

Excusée : Anne-Laure MIANCIEN pouvoir donné à Laurence Bernier ; **Secrétaire :** Marie Londe

TRAVAUX DIVERS

Point d'eau sur la place de l'église

Un point d'eau sera aménagé sur la place de l'église, à côté du banc. Des devis ont été demandés.

Terrain de boules : Vu le montant du devis reçu pour la réfection du terrain de boules et l'apport de gravillons dans la cour de la mairie et monument aux morts, jugé trop élevé pour la commune,

⇒ **Le conseil municipal, décide de remettre en état, au printemps, le terrain de boules en faisant appel une journée aux habitants du village et de faire livrer le volume de concassé nécessaire, estimé à environ 5 m3.**

Travaux d'accessibilité : rampes mairie et caveau : Un devis a été demandé au centre de formation métallerie d'ECCOFOR-Juralternance, afin de mettre les rampes en conformité.

CONSEIL D'ECOLE du RPI du Mont Guérin

Marie LONDE fait un point sur le Conseil d'école qui s'est réuni le 9 novembre 2017 au cours duquel la nouvelle équipe des enseignants et des parents a été présentée.



A Montmirey la Ville, le parking sera réduit pour une cour de récréation plus grande.

Le point principal du conseil concernait la question des nouveaux rythmes scolaires. Un choix devait être effectué avant le 20 décembre. Enseignants et parents sont d'accord sur le fait que les enfants ont besoin de la coupure du mercredi matin (fatigue, activités de loisirs...) et les directeurs d'école préconisaient plutôt dans le Jura, le retour aux cours le samedi matin, soit 4 jours 1/2 d'école.

Le Conseil d'école s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours (Lundi-mardi-jeudi-vendredi) pour la rentrée 2018/2019.

Lettre des enfants au Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu début octobre en mairie émanant de 15 enfants et jeunes du village : « *Bonjour, nous sommes les enfants et adolescents de Frasne les Meulières et nous souhaiterions un skate park. Nous savons que ce projet est un peu fou mais cela permettrait d'améliorer l'espace de jeu du terrain communal. Nous avons des idées pour l'aménager. Nous espérons que vous pourrez en parler au prochain conseil municipal* ».

Le conseil municipal se félicite que les enfants du village aient des projets, voire des rêves et qu'ils adressent au conseil municipal leurs demandes. La réalisation d'un skate park ne paraît pas adaptée à notre commune et il en existe à Dole et Auxonne. Mais il apparaît important de recevoir ces futurs citoyens, d'entendre leurs propositions concrètes, et d'avoir un échange avec eux.

⇒ **Madame le Maire recevra les enfants de la commune, pendant les vacances de Noël avec les membres du Conseil municipal disponibles, pour les écouter, étudier leurs propositions et leur faire part des possibilités et contraintes de la commune.**

TRAVAUX LA CHAPELLE

Après étude des 4 devis présentés, c'est celui de Paul MIGEON – BOIS & FIBRES (Montmirey-le-Château) qui a été retenu, pour un montant de 5950 €, comprenant le remplacement de la charpente, la pose d'un lambris en plafond avec chevrons apparents, la pose d'un pare pluie, la réfection de la toiture en tuiles de réemploi, la reprise des rives du fronton par une maçonnerie équivalente.

Une bâche sera posée en attendant le démarrage des travaux.

AFFOUAGE 2018

2 affouagistes de la commune ont fait leur demandes pour l'année 2018 sur les lignes des parcelles 14 et 15.



PLUI

(Plan local d'Urbanisme Intercommunal)

12 personnes de la commune dont 5 membres du conseil municipal ont participé le 19 octobre à la réunion avec les Responsables du service urbanisme du Grand Dole et les membres du bureau d'étude chargé d'élaborer le PLUI. Il s'agissait pour le service de consulter la commune sur un plan de zonage visant à repérer le potentiel foncier : c'est-à-dire les zones de constructions possibles. Les zones proposées par les services correspondaient pour la plupart à des jardins privés ce qui leur a été signifié. Une habitation sans maître et deux zones déjà constructibles ont par contre été signalées par les élus. L'échange a montré la volonté de la commune de conserver au maximum le caractère patrimonial de notre village.

Les documents peuvent être consultés en mairie et un registre est à disposition des habitants pour indiquer leurs observations.

COMPTEURS LINKY

Les compteurs LINKY débarquent à Dole à partir de janvier 2018. Ils ont fait l'objet d'une présentation d'ENEDIS en conférence des maires du Grand Dole. Quelques temps auparavant, s'était tenue une réunion avec l'association PRIARTEM qui alerte notamment sur les risques pour la santé (exposition à des fréquences électromagnétiques) et la protection des données individuelles. La différence notable entre le compteur connecté Linky et un compteur électrique classique est que Linky est *intelligent* et *communiquant*. Cela signifie qu'il permet de collecter les données de consommation des ménages, dont le but serait de les aider à mieux contrôler leur consommation au quotidien. Mais la collecte de ces informations personnelles de consommation, qui permet de connaître les habitudes de vie des foyers, soulève des interrogations au regard du respect de la vie privée, de la confidentialité et la sécurité de ces données. Certains s'inquiètent aussi du risque de coupure de l'électricité à distance.

Enedis indique qu'il est possible pour les particuliers de refuser l'installation du compteur Linky tant que le déploiement du compteur n'est pas terminé.

Les communes auraient aussi leur mot à dire, puisque les compteurs d'électricité ne sont pas la propriété d'ENEDIS mais des communes qui concèdent le réseau à la société. Les anciens compteurs qui fonctionnent actuellement ont une durée de vie de 60 ans, contre seulement 15 ans pour les nouveaux compteurs Linky.

L'installation des compteurs LINKY n'est prévue sur la commune de Frasne les Meulières qu'à partir de janvier 2019.

Haie et broyage

Madame le maire a reçu une lettre à l'attention du Conseil Municipal concernant le broyage de la haie en bordure d'un terrain rue du Rougelot dont elle donne lecture au conseil. Ce courrier pose la question du transfert de ce chemin de l'Association foncière à la commune.

- Une photocopie du courrier est remise au Président de l'Association Foncière
- le déchetage des arbustes est lié à la technique utilisée
- la question de l'information des riverains par l'AF est posée
- les limites de propriétés seront vérifiées ainsi que la réglementation de la bande de roulement

Bilan d'activité de l'année 2017 du centre de secours de THERVAY

Le centre de secours de Thervay sous le commandement du Lieutenant Martial VANNIER compte un effectif global de 25 sapeurs-pompiers volontaires dont 3 affectés au service de santé (1 médecin et 2 infirmiers) avec une moyenne d'âge de 40 ans, l'effectif disponible est plutôt faible en journée (de 7h00 à 18h00) en moyenne 2.5 pompiers, il est cependant confortable la nuit en moyenne 8.5 pompiers de disponible. Durant l'année 2017, les pompiers de Thervay ont effectué un total annuel de 200 interventions soit en moyenne 4 interventions par semaine. Pour mémoire 154 interventions ont été réalisées en 2016. L'année 2017 a subi une hausse de 46 interventions soit environ 25% d'augmentation.

Cela représente : 20 feux allant du feu d'habitation au feu de cheminée soit 10 % des interventions ; 28 opérations diverses soit 14 % des interventions ; 152 AVP (Accidents sur la voie publique) et secours à victimes soit 76 % des interventions.

Sur le plan administratif en 2017, il y a eu 3 recrutements de sapeurs-pompiers volontaires issus des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) de la section Jura Nord. A noter le départ à la retraite de notre médecin commandant Nadine GIRARD effectif au 31/12/2017 pour lequel un remplacement est recherché.

Sur Frasne les Meulières : 6 interventions ont été effectuées par le centre de secours en 2017, dont 4 AVP ou secours à victimes, 1 feu et une opération diverse.



PACS

Depuis le 1er novembre, ce n'est plus au tribunal mais en mairie que s'effectue l'enregistrement du Pacte civil de solidarité. Instauré depuis 1999, le Pacs est, avec le mariage civil, l'une des deux formes d'union reconnues par l'État. Il s'agit d'un contrat passé entre deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, pour organiser leur vie commune. Les couples s'engagent à vivre sous le même toit, à s'aider matériellement et à se porter assistance.

Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil (le maire) de la mairie où ils déposent leur PACS, munis des documents originaux.

Les futurs partenaires doivent établir une convention écrite, rédigée ou non par un notaire. Il est possible d'utiliser la convention-type de Pacs (Cerfa n°15726*01) mise en ligne sur service-public.fr. Trois autres documents vont compléter le dossier : la déclaration conjointe de Pacs (Cerfa n° 15725*01), un acte de naissance datant de moins de trois mois et une pièce d'identité en cours de validité. Le livret de famille est nécessaire pour les personnes divorcées ou veuves.

Une fois pacés, les partenaires sont solidaires des dettes contractées pour les besoins de la vie courante. Ils font l'objet d'une déclaration fiscale commune. Enfin, c'est le régime de séparation des biens qui s'applique par défaut (chacun est propriétaire des biens ou de la portion du bien acquis durant le Pacs).





CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Vendredi 19 janvier 2018 à 20h30**, en mairie. Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.



UN PRUNIER POUR CHARLOTTE

C'est un prunier « reine-claude d'Oulins », une variété auto-fertile, qui a été planté le Dimanche 26 novembre sur le terrain communal pour la naissance de Charlotte DELIAVAL en 2017. **Cette cérémonie a été menée par Régis Bonvalot**, premier adjoint qui a souhaité la bienvenue à Charlotte et ses parents installés dans le village depuis août 2016. « Cet arbre, est un symbole de vie, les enfants du village pourront partager les fruits sous le regard attentif des parents » a-t'il déclaré après avoir rappelé que tous les ans, on célèbre à Frasne les Meulières, les naissances, avec les habitants de la commune. Le prunier d'Oulins succède ainsi au pommier reine des reinettes, au cerisier Burlat, au poirier Williams, plantés depuis 2014. Le temps étant au beau fixe, la cérémonie s'est achevée par un pot sur le terrain communal.

Succès de l'exposition-vente de chrysanthèmes

organisée à Frasne fin octobre. Plus de 60 pots ont été vendus. Les membres du Cercle des Amateurs de Chrysanthèmes ont décidé de renouveler l'opération en 2018.

Un grand merci à son président, M. Didier BERNARD, de Pointre qui a prêté à la commune, comme l'an dernier, des chrysanthèmes en cascade pour le rond point ainsi que deux magnifiques pyramides installées au monument aux morts, jusqu'aux gelées.



SAPIN DE NOEL

Le sapin de la commune sera mis en place et décoré le

Dimanche 17 décembre à 11h00 sur la place.

Adultes et enfants sont les bienvenus.

PETIT SPECTACLE du CRIC : dans le cadre du CALENDRIER de l'AVANT : **Samedi 23 décembre à 18h30 à Frasne** avec voyage interplanétaire...

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL



La visite des élu.e.s et membres de la CCAS avec distribution des colis de fin d'année aura lieu le **SAMEDI 16 DECEMBRE à partir de 15H00.**

Pour en bénéficier, il faut être âgé de 70 ans. Pour 2017, il y aura donc 8 bénéficiaires dont deux couples. Les colis, commandés par la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) sont réalisés localement par l'épicerie bio LA MAUVAISE HERBE à Montmirey-le-Château et la coopérative FRUITIERE de Chevigny pour les fromages.

COMITE DES FETES



Après l'apéro-Beaujolais nouveau avec les habitants du village, le 19 novembre dernier, les membres du comité des Fêtes se sont retrouvés le 7 décembre en Assemblée générale pour définir leur programme de festivités pour l'année 2018. **Voici les prochains rendez-vous de l'année 2018 :**

- ◇ CARNAVAL, avec défilé le dimanche 18 février ;
- ◇ CHOUCROUTE, samedi 3 mars;
- ◇ REPAS DU 14 JUILLET qui sera un samedi ;
- ◇ REPAS de la ST MICHEL, samedi 29 septembre.

VOEUX POUR LA NOUVELLE ANNEE

Le Conseil Municipal vous invite à partager un moment amical à l'occasion des VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNEE le **Dimanche 7 janvier 2018 à partir de 15h00**, autour de la galette au caveau de Frasne les Meulières.

BONNE ANNÉE
2018